



Bourges, le 24 avril 2020

## **Après le confinement, les sanctions**

L'ordonnance sur les congés et RTT dans la fonction publique de l'État (FPE) et dans la fonction publique territoriale (FPT) vient de sortir le 16 avril, presque un mois après celle relative au secteur privé (ordonnance du 25 mars). Elle vient préciser les modalités d'application de l'article 11-I-b) de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars, au secteur public (hors enseignants et versant hospitalier).

Le ministre impose :

- 5 jours de RTT, plus cinq jours de RTT ou congés annuels, aux agent·es de l'État en ASA,
- et sur décision du chef de service 5 jours aux télétravailleurs/euses, le tout sans même une consultation préalable du comité technique, alors que pour le privé un accord d'entreprise est nécessaire (article 11 de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars).
- les agents assurant un roulement en présentiel seront proratisés en autorisation d'absence exceptionnelle afin de pouvoir leur ponctionner également des ARTT ou congés.

De plus, ces jours posés par la contrainte ne généreront aucun droit. Ils seront exclus, par exemple, pour le calcul du nombre de jours posés pour bénéficier des 2 jours supplémentaires pour congés pris hors période.

## **C'est inadmissible**

Dans les enquêtes d'opinions internes, il ressort clairement que les agents sont fiers de leur travail et de leurs missions. Ils sont bien conscients qu'il faudra tout mettre en œuvre pour rattraper le retard accumulé.

Cette ordonnance, c'est accroître encore les discriminations et les inégalités :

— Attaque et discrimination envers les agent·es en ASA empêché·es pour garde d'enfants, et attaque contre les femmes puisque ce sont majoritairement elles qui ont la charge des enfants. Elle est bien loin l'égalité femme-homme soi-disant priorité du quinquennat.

— Attaque contre les agent·es fragiles, toutes celles et ceux qui pour des raisons de santé ont été mis en retrait afin d'être protégé·es et qui se retrouvent au final sanctionné·es.

— Attaque contre les agent·es n'étant pas officiellement en télétravail, mais travaillant quand même, agent·es voulant télétravailler, mais n'étant pas admis·es au télétravail et placé·es de ce fait d'office en ASA...

Et le gouvernement pousse la mesquinerie jusqu'à prévoir de véritables calculs d'apothicaire pour les agent·es en présentiel par roulement de deux ou trois jours, alternativement au télétravail.

## **Nous vous le disons haut et fort**

- **Nous refusons toutes ponctions de nos jours d'ARTT et/ou de congés,**
- **Nous exigeons l'ouverture d'un véritable dialogue social sur une revalorisation de nos missions tant d'un point de vu statutaire qu'en terme de rémunération.**

**Vos agents sont profondément choqués mais toujours dévoués à leur administration et à leur mission.**